



En collaboration avec  
l'Office fédéral de la  
santé publique

## Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les enfants d'école enfantine ou d'école primaire (Cycles 1 et 2)\*

Informations et recommandations à l'usage des parents

Etat: 09.10.2020

### Quand votre enfant doit-il rester à la maison ?

Lorsqu'au moins un des symptômes marqués en rouge est présent.

Les symptômes d'une maladie chronique connue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de son état.

Rhume et/ou mal de gorge  
avec/sans toux légère et sans  
fièvre

**Fièvre**  
> de 38.5°C

**Forte toux**  
Si elle ne résulte pas d'une  
maladie chronique (par  
exemple : asthme)

**Perte du goût et/ou de  
l'odorat**  
Si cette perte n'est pas  
associée à un rhume.

Votre enfant est par ailleurs  
en bonne santé.

Votre enfant est par ailleurs en bonne santé.

Votre enfant ne va pas bien.

OUI

Votre enfant doit rester à la maison.  
Informez l'établissement / l'enseignant-e.

NON

### Votre enfant présente-t-il d'autres symptômes ?

- Troubles gastro-intestinaux
- Maux de tête
- Douleurs dans les membres / courbatures
- Perte du goût et/ou de l'odorat

OUI

L'état de votre enfant s'améliore-t-il nettement dans un délai de trois jours ?

NON

Contactez le médecin traitant de votre enfant qui décidera notamment si un test doit être effectué ou si votre enfant peut retourner à l'école.

OUI

Un test est effectué.

Votre enfant doit **rester à la maison** jusqu'à l'obtention des résultats du test.

Les symptômes de votre enfant se sont clairement atténués ou ont disparu depuis au moins 24 heures.

négatif

Le résultat du test est :

positif

Suivre les consignes de l'autorité chargée du traçage des contacts, prise en charge par le médecin traitant.  
**Votre enfant doit rester à la maison au minimum 10 jours (isolement)**

Les symptômes de votre enfant se sont clairement atténués ou ont disparu depuis au moins 48 heures.

Votre enfant peut aller l'école.

Si un enfant qui présente des symptômes qui font penser au COVID-19 a eu des contacts étroits avec une personne symptomatique (enfant de >12 ans ou adulte), la suite de la procédure dépend du test effectué chez cette personne. Si le test de la personne-contact est positif, votre enfant doit être testé lui aussi. \*Source : Merkblatt der Deutschschweizer Volksschulämter-Konferenz (DVK) vom 28.9.2020 «Vorgehen bei Krankheits- und Erkältungssymptomen bei Kindern in Kindergarten und Primarschule (Zyklus 1 und 2)» in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Gesundheit